GUARANTEED GLUTEN FREE

Réaménagement d'un site de production agro-alimentaire

Noyon (60)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier d'Enregistrement

Version C – Mars 2017

AVANT-PROPOS

Le présent document constitue une description succincte de l'installation projetée afin d'être mise en ligne sur internet.

Il mentionne :

- L'identité du demandeur
- La localisation de l'installation
- La description, la nature et le volume des activités, ainsi que les rubriques de la nomenclature qui relève de l'installation.

Il ne constitue en aucun cas, le dossier d'enregistrement dans sa totalité.

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Les coordonnées ainsi que les données d'identification de l'entreprise sont fournies ci-dessous :

Nom :	GGF (Guaranteed Gluten Free)
Statut Juridique :	SASU Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social	Guaranteed Gluten Free Zone Industrielle Ouest 80700 ROYE Téléphone : +33 (0)3 22 88 44 09 Fax : + 33 (0)3 22 33 05 61
Adresse du site :	Guaranteed Gluten Free 513, rue Robert Estienne 60400 NOYON
Code APE :	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques (1086Z)
Capital :	547 000,00 €
N° Siret :	49927297900026
Effectif :	180 personnes à horizon 2021
Direction :	Monsieur Bruno Pierre Directeur Général
Responsable du dossier :	Monsieur Nicolas Lagache Directeur des opérations Téléphone : +33 (0)3 22 80 67 80

LOCALISATION DU PROJET ET DE LA SOCIETE

Le terrain sur lequel est implanté l'usine est situé sur la commune de Noyon dans le département de l'Oise. Il est situé à l'Est de la commune en limite de la commune de Morlincourt, entre la départementale D87 et la départementale D1032.

Source : Géoportail

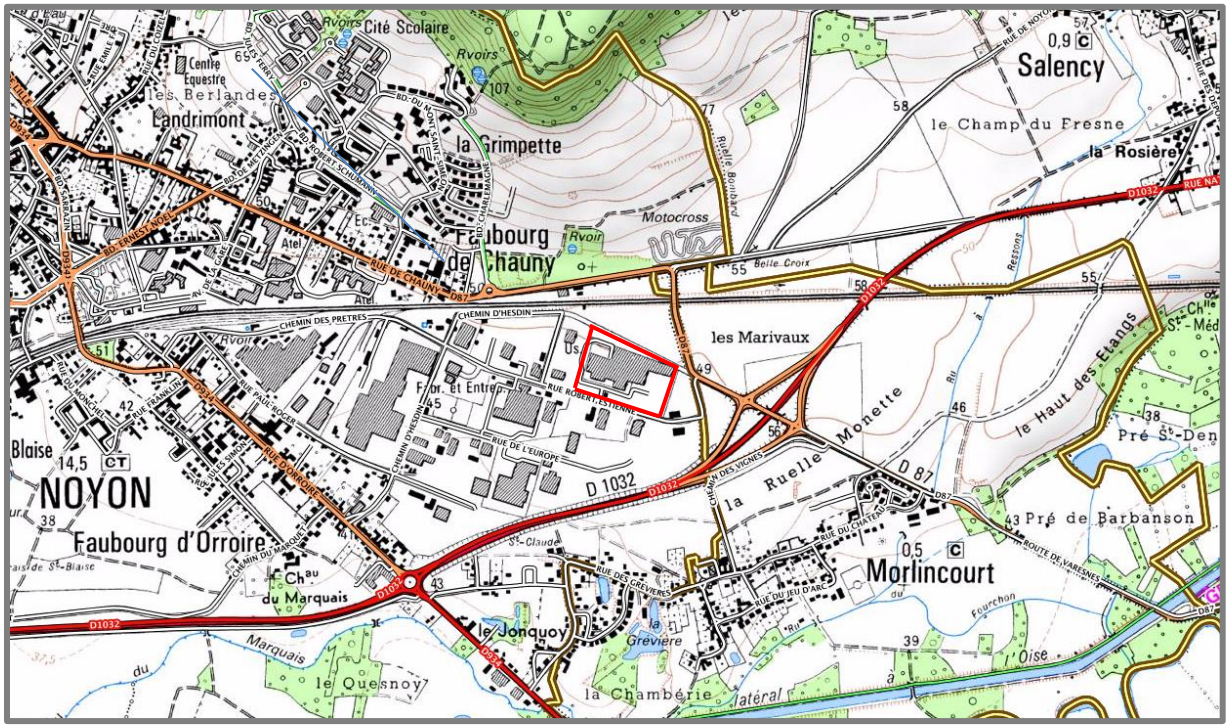

Source : Géoportail

Le proche environnement du terrain est occupé par :

- Au Nord : des espaces agricoles, la voie SNCF à 145 m puis la RN 87 située à 180 m
- Au Sud : les autres installations de la zone industrielle notamment Pierre Vermont Peinture, Rousseaux Industrie et Transport Coppens puis la route départementale D1032 à 350 m
- A l'Est : la route desservant la zone industrielle puis la D 1032
- A l'Ouest : les autres installations de la zone industrielle notamment ACIP une carrosserie industrielle.

Le terrain est implanté en zone UFa du document d'urbanisme.

Le site est implanté sur les parcelles 691, 692, 283 et 286 de la section AX.

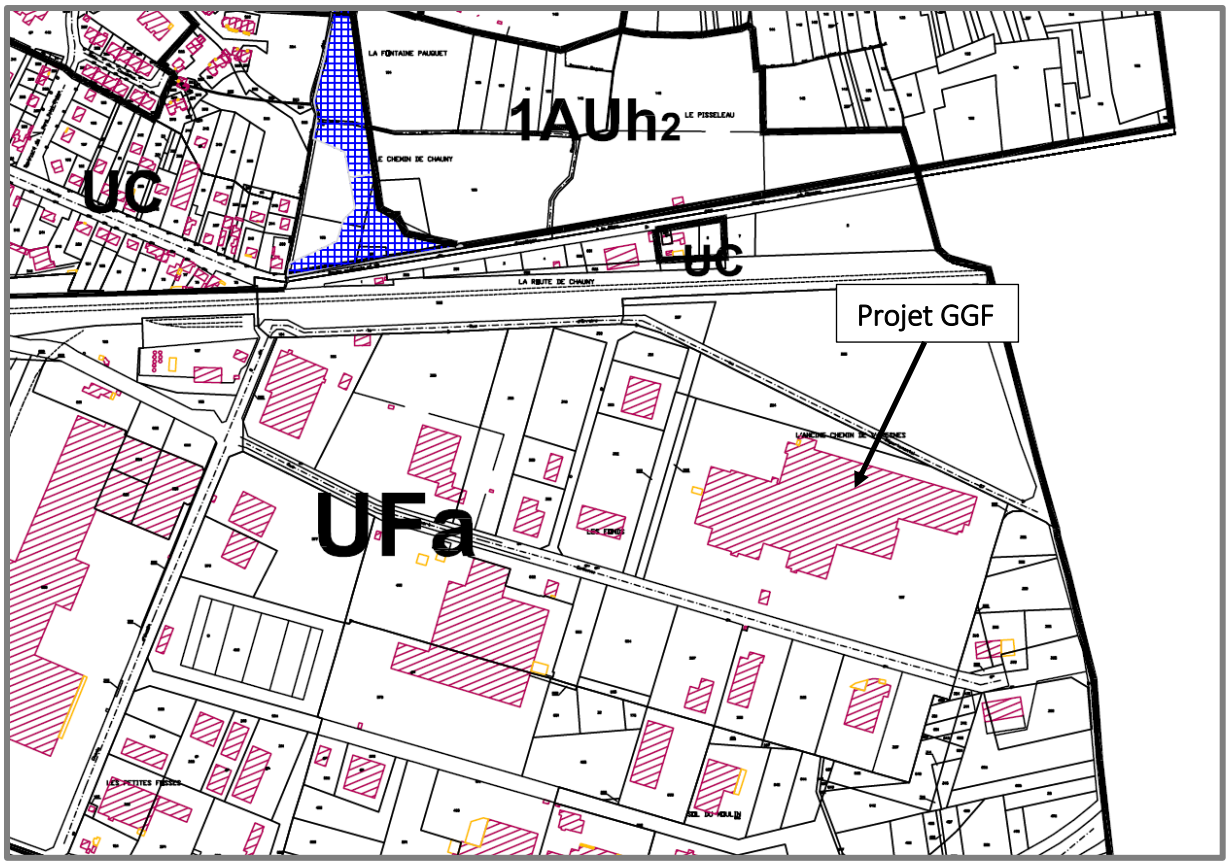

Source : commune de Noyon

Conformément à l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement à chaque exemplaire de la demande d'enregistrement doivent être jointes les pièces suivantes :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur. »

Le site est déjà aménagé, le projet consiste en une restructuration d'un site existant dont l'activité était déjà agro-alimentaire. Le maire de la commune a été interrogé sur les conditions de remise en état du site en cas d'arrêté définitif de l'installation. L'avis du maire de la commune de Noyon sur la cessation d'activité a été demandé par GGF. L'avis du maire de Noyon est joint en annexe du dossier.

Le terrain appartient actuellement à GGF, l'avis du propriétaire n'est donc pas requis.

Carte IGN n°2510 O – Noyon

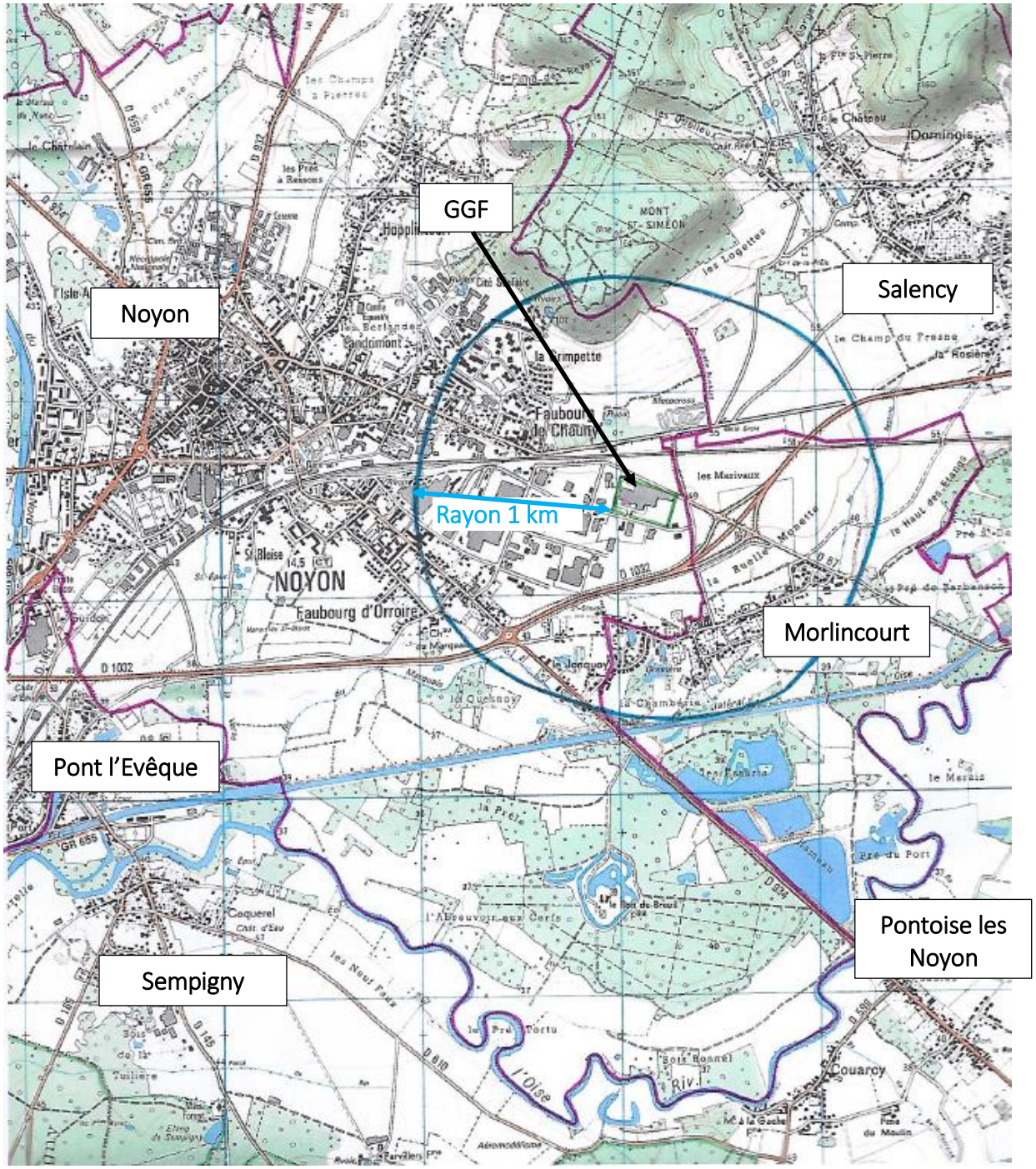

Trois communes sont présentes dans le rayon d'1 kilomètre autour du site : Noyon, Morlincourt et Salency.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet de la société GGF consiste à restructurer une usine anciennement occupée par la société Lorenz et ayant fait l'objet d'une cessation d'activités en 2009. Les activités de la société Lorenz étaient agro alimentaires (préparation de biscuits). Le projet permettra donc de réhabiliter cette friche industrielle.

Le projet consiste au rapatriement sur le nouveau site de Noyon des activités actuellement présentes sur les sites de Moreuil et de Roye et au déploiement de nouvelles lignes de production dans le cadre de l'augmentation d'activités du groupe.

Les produits fabriqués sur le site seront :

- Biscuits sucrés et salés
- Produits extrudés
- Gâteaux moelleux
- Pain, traiteur & viennoiseries
- Préparation de mix culinaires (mélange de farine).

Le projet s'inscrit dans un concept de mutualisation des lignes existantes et de développement des outils de production permettant d'accompagner le développement commercial du groupe GGF.

Les sites existants ne permettaient pas de développer les outils pour répondre aux besoins de production.

L'usine reprise par GGF étant fermée depuis 2009, le projet permet donc de valoriser un site actuellement à l'arrêt.

Compte-tenu de la quantité entrante par jour, le site GGF sera soumis à enregistrement au titre des rubriques 2220 et 2221 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les aménagements sur le site ne nécessitent pas l'obtention d'un Permis de Construire.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Implantation de l'usine sur le terrain

Le terrain d'une surface de 59 200 m² est occupé par :

- un bâtiment principal (lui-même séparé en plusieurs zones : lignes de production, stockage matières premières et produits finis, zone technique)
- une voirie principale ceinturant le bâtiment sur les 3/4 de son périmètre, une voirie pompiers qui prolongera la voirie véhicules lourds afin de permettre l'accès au bâtiment sur l'intégralité du périmètre (voirie en stabilisé)
- une cour réception matières premières et un zone expédition produits finis disposant de 4 quais (dont 1 quai climatisé à +5°C)
- un accès distincts poids lourds/véhicules légers
- une voirie véhicules légers desservant le parking du personnel et des visiteurs
- une zone déchets
- une zone de prétraitement des effluents composé d'un décanteur-dégraisseur
- un bassin pour les eaux d'extinction incendie de 300 m^3
- un bassin de récupération des eaux d'extinction incendie de 840 m^3, le complément étant assuré par le réseau en charge
- des espaces verts.

La répartition des surfaces est reprise ci-dessous :

- bâtiment : 19 230 m²
- voiries, cours camions : 10 780 m²
- voirie pompiers (façade Nord) : 1 015 m^2
- parking VL : 6 855 m^2
- bassin : 930 m^2
- espaces verts : 20 285 m²

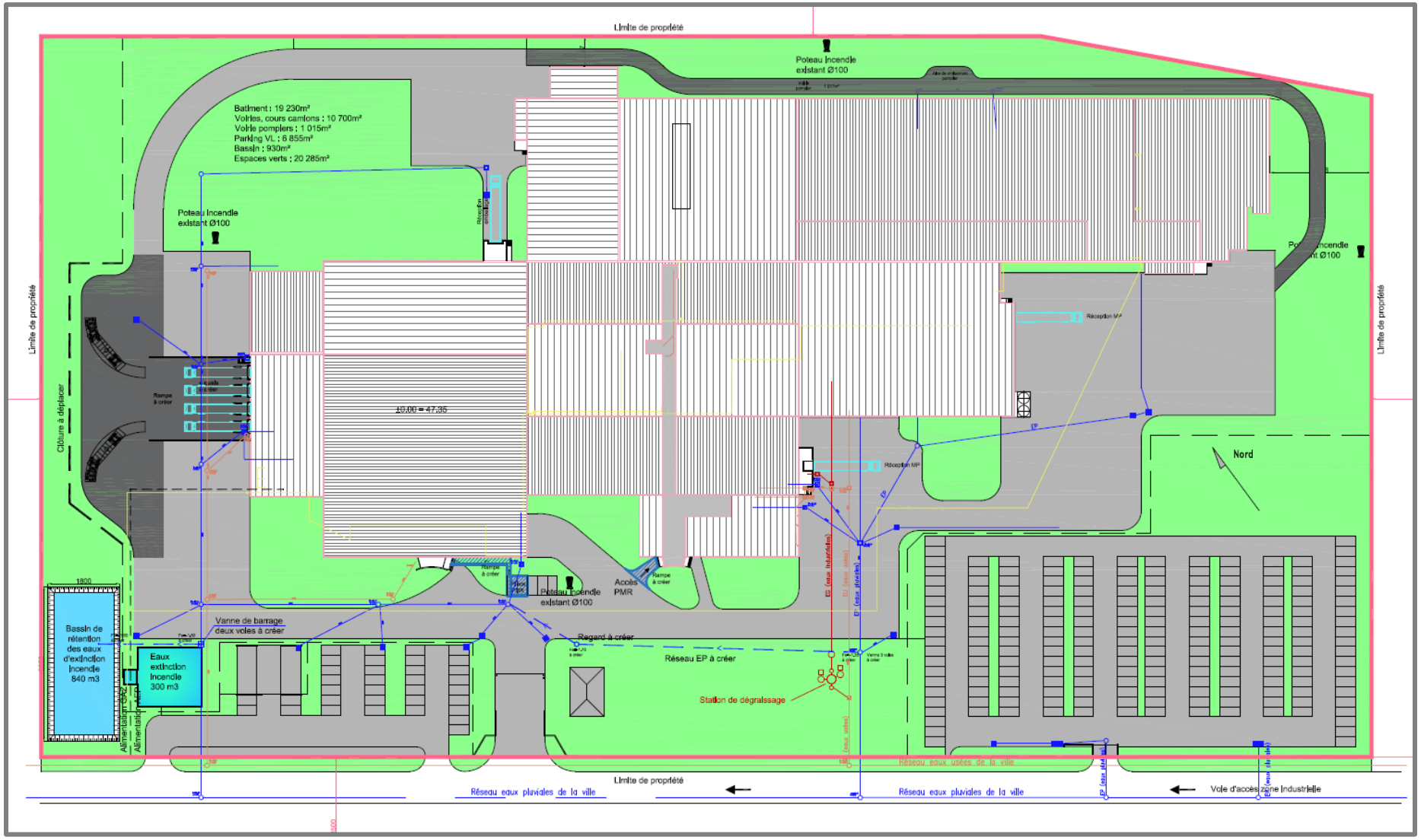
Limite de propriété
Poteau incendie existant Ø100
Bâtiment : 19 230m²
Voiries, cours camions : 10 700m²
Voirie pompiers : 1 015m²
Parking VL : 6 855m²
Bassin : 930m²
Espaces verts : 20 285m²
Poteau incendie existant Ø100
Clôture à déplacer
Rampe à créer
10,00 = 47,35
Réception MP
Nord
Rampe à créer
Poteau incendie existant Ø100
Accès PMR
Rampe à créer
Bassin de rétention des eaux d'extinction incendie 840 m3
Eaux extinction incendie 300 m3
Vanne de barrage deux voies à créer
Regard à créer
Réseau EP à créer
Station de dégraissage
Réseau eaux usées de la ville
Limite de propriété
Réseau eaux pluviales de la ville
Réseau eaux pluviales de la ville
Voie d'accès zone industrielle

Description de l'usine

L'ensemble des installations forment un bâtiment d'un seul tenant. Certains volumes sont plus haut que d'autres.

L'usine est conçue sur un seul niveau, avec les différents locaux :

- réceptions et stocks de matières premières (deux zones de stockages contenant chacune une chambre froide)
- réception des articles de conditionnement, une zone de stockage avec un quai dédié
- atelier contenant 4 lignes de fabrication :
    - ligne biscuit
    - ligne pâtes jaunes
    - ligne panification & viennoiseries
    - ligne extrusion
- stockage de produits finis contenant une chambre froide négative
- préparation des commandes et quai d'expédition
- deux zones de plonge pour le nettoyage des équipements de fabrication
- les locaux techniques (chaufferie, production de froid)
- les zones de charges des engins de manutention sont situées dans les halls
- les locaux sociaux.

L'ensemble de la structure du bâtiment est en poteaux béton. Les murs extérieurs sont en siporex et la toiture est soit en siporex soit en bac acier avec isolation et membrane PVC.

Les séparations entre les différentes zones sont réalisées par des murs en maçonnerie enduits sur les deux faces.

Des recoupements en panneaux sandwichs (type mousse polyuréthane « PIR ») seront réalisés au niveau des zones de production afin de cloisonner certaines zones de production.

Ces recoupements concernent les zones suivantes :

- Zone process biscuit : séparation entre la zone préparation et le reste du process (cuisson-refroidissement-enrobage)
- Une zone de stock matériel process dans la zone pâtes jaunes
- Fin de ligne pâtes jaunes (conditionnement)
- Ligne panification

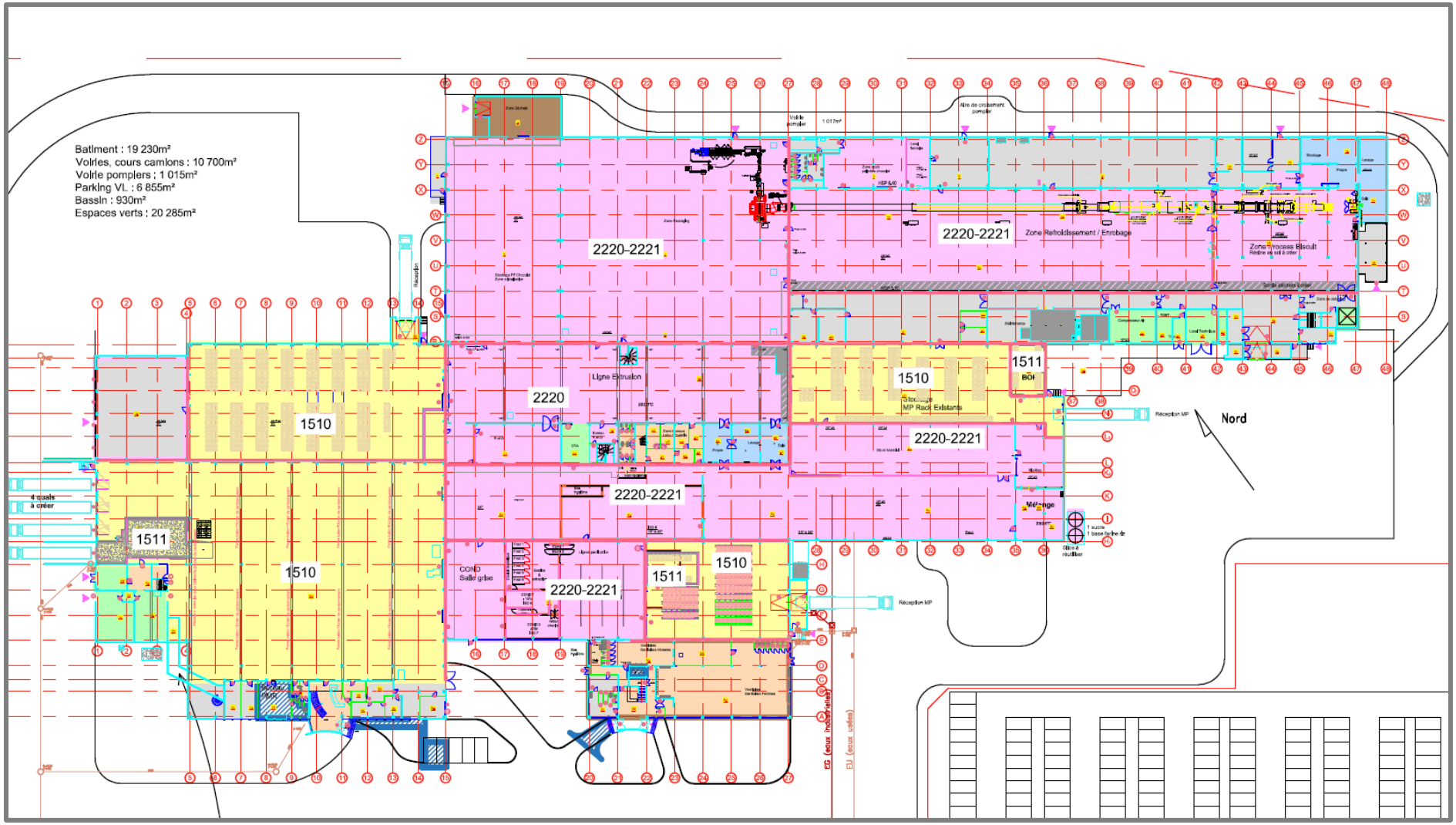
Batiment : 19 230m²
Voirles, cours camions : 10 700m²
Voirle pomplers ; 1 015m²
Parking VL : 6 855m²
Bassin : 930m²
Espaces verts : 20 285m²
2220-2221
2220-2221
Zone Refroidissement / Enrobage
Zone Process Biscuit
1510
1511
BOI
2220
Ligne Extrusion
1510
Stockage
MP Rack Existants
2220-2221
Réception MP
Nord
4 quais
à créer
1511
1510
2220-2221
Mélange
COND
Salle grise
2220-2221
1511
1510
Réception MP
EU (eaux usées)

CLASSEMENT DU SITE

Rubrique – désignation	Classement nouvelle unité
2220 Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3642 (A) B. Autres installations que celles visées au A la quantité de produits entrant étant : 1. Lorsque l'installation fonctionne pendant une durée maximale de 90 jours consécutifs en un an : a) Supérieure à 20 t/ j (E) b) Supérieure à 2 t/ j, mais inférieure ou égale à 20 t/ j (D) 2. Autres installations : a) Supérieure à 10 t/ j (E) b) Supérieure à 2 t/ j, mais inférieure ou égale à 10 t/ j (DC)	Fabrication de biscuits, gâteaux moelleux, panification et extrudés Mise en œuvre de farine de riz, fruits, chocolat Tonnage maxi journalier 14,8 Enregistrement 2220.B2a
2221 Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie. A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3642 (A) B. Autres installations que celles visées au A, la quantité de produits entrant étant : 1. supérieure à 2 t/j (E) 2. supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 2 t/j (D)	Fabrication de biscuits, gâteaux moelleux, panification et extrudés Mise en œuvre de œufs et miel Tonnage maxi journalier 6,2 Enregistrement 2221.B1
1510 Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant : 1. Supérieur ou égal à 300 000 m^3 (A) 2. Supérieur ou égal à 50 000 m^3 mais inférieur à 300 000 m^3 (E) 3. Supérieur ou égal à 5 000 m^3 mais inférieur à 50 000 m^3 (DC)	Volume des locaux de stockage des emballages en mélange de 48 376 m^3 pour une quantité de produits combustibles de 3 830 tonnes Stockage de matières premières conditionnées en big bag et en sacs sur palettes, de produits finis palettisés et d'emballages Déclaration 1510.3

Rubrique – désignation	Classement nouvelle unité
2910 Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW (A-3) 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW (DC) B et C non concerné par le site	Chaudière eau chaude ambiance ateliers de 2 100 kW Chaudière locaux sociaux 250 kW Deux hydrogaz de puissance unitaire de 75 kW Soit une puissance thermique totale de 2 500 MW Déclaration 2910.A2
4802 Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n°1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg (DC) b) Equipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg (D)	Equipements de réfrigération : 1 groupe principale contenant 300 kg de R134a 1 groupe pour le fonctionnement en cascade du tunnel de surgélation contenant 100 kg de R404 2 groupes pour les chambres froide BOF contenant chacune 30 kg de R134a 1 groupe pour la chambre froide produits finis contenant 40 kg de R404 Soit une quantité de 500 kg de fluides frigorigènes Déclaration 4802.2a
1511 Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur ou égal à 150 000 m^3 (A-1) 2. Supérieur ou égal à 50 000 m^3 mais inférieur à 150 000 m^3 (E) 3. Supérieur ou égal à 5 000 m^3 mais inférieur à 50 000 m^3 (DC)	Chambre froide négative produits finis volume stocké 100 m^3 (60 palettes) Chambre froide extrudés (matières premières) volume stocké 90 m^3 (54 palettes) Chambre froide extrudés (matières premières) volume stocké 75 m^3 (45 palettes) Non classé 1511

Rubrique – désignation	Classement nouvelle unité
1532 Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur à 50 000 m³ (A-1) 2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (E) 3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (D)	Volume de palettes bois de 300 m^3 Non classé 1532
2160 Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. 1. Silos plats : a) Si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m ³ (E) b) Si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m ³, mais inférieur ou égal à 15 000 m ³ (DC)	Hauteur des silos 8,5 m 1 silo de farine de riz 60 m^3 1 silo sucre 60 m^3 Volume total 120 m^3 Non classé 2160.1
2925 Accumulateurs (ateliers de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW (D)	Postes de charge des engins de manutention répartis sur quatre zones Puissance totale de charge inférieure à 50 kW Non Classé 2925